



## *Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA*

N°13 - Mai 2011

---

---

### Sommaire

*19 avril : audience  
au ministère du Travail*

*Les bénéficiaires du RSA  
stigmatisés*

*Bureau National UNSA  
du 11 mai*

*Perte d'autonomie :  
des décisions en juillet*

*Conseil National de  
l'UNSA Retraités*

*Les ARS ont un an  
d'existence*

*6<sup>ème</sup> Congrès de la FERPA*

### ■ 19 avril : audience au ministère du Travail

La salle de réunion est dans les sous-sols.

La réalité nous oblige à dire que l'audience avait été demandée en novembre, au Premier ministre, sur le pouvoir d'achat des retraités. De transmission en transmission entre ministères, la demande a été satisfaite par un conseiller technique de Monsieur Xavier Bertrand au mois d'avril ! Quelle considération pour l'ensemble des organisations de retraités, les retraités.

La discussion a porté sur le pouvoir d'achat des retraités... bien que l'augmentation des pensions (+2,1%) soit déjà fixée.

Elle a abordé en premier le fait que le 1,8% prévu pour l'inflation en 2011 est déjà pratiquement atteint à la mi-avril. Nous concluons sur la nécessité d'une rallonge et le plus tôt possible !

Un second point : les basses pensions. Nous dénonçons leur faiblesse par rapport aux nécessités de la vie et ce particulièrement dans le cas de beaucoup de femmes.

Nous revendiquons que le minimum soit porté au niveau du SMIC.

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) estime à 0,5% la perte annuelle du pouvoir d'achat. Estimation que confirme l'INSEE (voire une précédente lettre électronique).

La délégation renouvelle sa demande d'un effort particulier pour recouvrer un pouvoir d'achat comme par le passé.

Le représentant de Monsieur Bertrand réfute toute notre argumentation et nie en bloc la réalité des faits que nous avons présentés. Il s'appuie sur des comparaisons de niveaux de vie qui incluent d'autres revenus que ceux des pensions. Il utilise également, pour justifier ses négations, la situation des retraités les plus aisés.

Il oublie la fraction des retraités qui sont au minimum vital ou au-dessous.

Une audience très décevante, on peut s'interroger sur une telle attitude : cynisme ? Ignorance des réalités ?

A vous, à nous de nous faire entendre.

### ■ Dernière minute

L'augmentation de l'indice INSEE pour le mois d'avril 2011 est connue : 0,3%, après une augmentation de 0,8% en mars. Sur un an, l'indice des prix s'accroît de 2,1%.

C'est 0,3% de plus que l'inflation prévue pour la totalité de l'année 2011 (revalorisation des pensions au 1er avril = rattrapage 2010 (0,3%) et inflation 2011 (1,8%), soit au total 2,1%).

Nous avons intégré cette dimension dans nos remarques lors de l'audience évoquée ci-dessus, confirmant ainsi nos revendications... et... nos jugements !

contacter l'UNSA-Retraité(s) :

UNSA-Retraité(s)  
21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet Cedex  
Tél. : 01 48 18 88 66 ou  
01 48 18 88 62  
Fax : 01 48 18 88 94  
E-mail :  
unsa-retraites@unsa.org  
nicole.castel@unsa.org



## Les bénéficiaires du RSA stigmatisés

Une fois de plus, un ministre du gouvernement, Laurent Wauquiez, stigmatise les bénéficiaires du RSA en les considérant comme des assistés. A ses yeux, le Revenu de Solidarité Active (RSA) serait « l'erreur majeure du quinquennat ». Ces propos outranciers sur « les dérives de l'assistanat » ont obligé la ministre de la Cohésion Sociale et le Premier ministre à intervenir pour défendre le RSA.

Dans un communiqué, l'UNSA a condamné ces propos, estimant très dangereux pour la cohésion de notre société, d'alimenter une opposition entre les bénéficiaires des minima sociaux et ceux qui participent par l'impôt à la solidarité nationale.

Contrairement aux affirmations de Laurent Wauquiez, un bénéficiaire du RSA perçoit 410 euros par mois (pour une personne seule sans enfant) et un salarié au SMIC gagne 1070 euros net, soit une différence de 660 euros par mois.

Si aujourd'hui on compte 1,8 millions de personnes bénéficiaires du RSA, c'est parce que la France connaît une crise économique et sociale grave, avec 4 millions de demandeurs d'emplois.

Pour l'UNSA, des moyens supplémentaires doivent être donnés à Pôle Emploi pour un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi. Le labyrinthe institutionnel (la formation dépend des régions, le RSA des départements, le chômage et l'indemnisation de Pôle Emploi) doit trouver un pilote afin de faciliter le parcours des demandeurs d'emploi dans leur projet de retour à l'emploi.

## Bureau National UNSA du 11 mai

Le Secrétaire général, Luc Bérille, ouvre la séance par un exposé sur la situation économique européenne. Le plan « Euro » adopté récemment par le Conseil Européen est uniquement axé sur la compétitivité. Les principales mesures restent orientées vers la réduction du coût du travail.

Le gouvernement français a, en outre, révisé ses prévisions du taux de croissance pour 2012, passant de 2,5% à 2,25%. Naturellement, l'UNSA ne soutient pas ce plan.

Il a ensuite abordé le dossier « perte d'autonomie » et son financement, après avoir confirmé les points suivants :

- création d'un 5ème risque au sein de la Sécurité sociale,
- refus d'un recours aux assurances privées ou mutuelles pour le financement,
- refus du recours sur patrimoine,
- le handicap et la perte d'autonomie doivent être traités tout au long de la vie, sans rupture d'âge,
- le financement ne doit pas être assis uniquement sur les salariés.

En conclusion, le Secrétaire général pose la question du financement d'une éventuelle majoration de la CSG.

Le débat fait apparaître un positionnement unanime : le financement doit être équitable et solidaire entre tous les citoyens.

Le financement doit être assis sur une assiette la plus large possible. La CSG répond à cette exigence.

Les représentants de l'UNSA-Retraites ont fait remarquer que les retraités étaient soumis actuellement à des taux de prélèvement CSG inférieurs à ceux des actifs. Or, dans le cadre de l'équité et de la solidarité actifs/retraités, l'ajustement des taux de prélèvement doit s'envisager avec progressivité, d'autant que le financement du dossier est échelonné sur 15 ans.



## Perte d'autonomie : premières décisions en juillet

Les quatre groupes de travail mis en place par la ministre, Roselyne Bachelot, remettront comme prévu leurs conclusions début juin.

Les débats en région ont lieu actuellement et le dernier débat se déroulera pour la région Ile de France le 10 juin. Les premières décisions seront prises en juillet par le Président de la République et le gouvernement et seront inscrites dans le projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS).

Si les dernières déclarations de la ministre se veulent rassurantes, le problème du financement est posé et les solutions avancées ne sont pas nombreuses.

D'une part, la ministre se montre favorable à « un socle massif de solidarité » et elle a réaffirmé qu'il n'était pas question de « privatiser » la perte d'autonomie.

D'autre part, les besoins en financement sont réels. Le groupe de travail présidé par Jean-Michel Charpin précise « que la prise en charge de la dépendance va représenter un coût croissant et non négligeable pour les finances publiques, mais l'ordre de grandeur est sans commune mesure avec celui des retraités et les besoins augmenteront à partir de 2025 » ?

A législation constante, les dépenses publiques passeront de 1,22 point de PIB (Produit Intérieur Brut) aujourd'hui à 1,34 en 2025 et à 1,64 en 2040, soit 10 milliards de plus.

Cette question du financement a été au cœur de nos débats lors du Conseil National de l'UNSA Retraités du 3 mai et du Bureau National de l'UNSA du 11 mai.

Le CESE (Conseil économique, social et environnemental) qui a été saisi par le gouvernement sur cette question du financement doit arrêter son avis le 25 mai.

## Conseil National de l'UNSA Retraités

Le Conseil National de l'UNSA Retraités s'est déroulé le 3 mai 2011 au siège de l'UNSA.

Plus de cinquante militants ont participé activement à cette journée de réflexion et de décision.

La matinée, en présence de Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA, a été entièrement consacrée au dossier perte d'autonomie des personnes âgées.

Après une présentation des enjeux et des problèmes posés par ce dossier par Luc Bérille et Jean-Paul Tripogney, un large débat a permis de confirmer et d'affiner nos propositions en matière de prise en charge par les pouvoirs publics de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Notre Conseil National a, en particulier, réaffirmé avec force la nécessité de créer un droit universel de compensation pour l'autonomie, quel que soit l'âge, financé par la solidarité nationale.

La création d'un nouveau risque, le risque perte d'autonomie, doit à terme être géré dans le cadre de la Sécurité Sociale

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.  
Pour la recevoir régulièrement,  
veuillez faire votre demande par e-mail à :

**[Unsa-retraites@unsa.org](mailto:Unsa-retraites@unsa.org)**



## Les ARS ont un an d'existence

Les 26 agences régionales de santé (ARS) ont été créées le 1er avril 2010 par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST) du 21 juillet 2009.

Cette première année d'existence a été consacrée à la mise en place des structures et des instances de concertation : commission régionale de santé et de l'autonomie, conseil de surveillance... Les personnels chargés du fonctionnement des ARS sont issus des anciennes agences régionales de l'hospitalisation, des DRASS, DDASS et de l'assurance maladie.

Les premières élections professionnelles se sont déroulées le 15 mars avec un très bon résultat pour l'UNSA.

Les ARS assurent aujourd'hui le pilotage de la santé publique en région dans trois champs d'intervention : la veille et la sécurité sanitaires ; la définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention ; l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires.

Les 26 ARS ont signé avec le gouvernement leur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Elles doivent décliner ces objectifs et moyens en élaborant les schémas régionaux de santé. Ces schémas doivent être prêts avant la fin de l'année 2011. Les instances de concertation peuvent nous permettre de peser sur les choix qui seront faits dans le cadre du projet régional de santé.

## Le 6<sup>ème</sup> congrès de la FERPA

Le 6<sup>ème</sup> congrès de la Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées s'est tenu dans la banlieue de Venise, début avril 2011.

Comme tout congrès, il a fait le point sur l'action passée et préparé l'avenir.

L'analyse du « passé », présentée par le président et le secrétaire général, porte sur une période difficile, marquée par la crise fiscale puis économique aux conséquences désastreuses pour les travailleurs dont les retraités. Les délégués ont confirmé ces conséquences en exposant les problèmes de leur pays. Le tableau qu'ils ont dressé ne parle que de blocages, voire de diminutions des pensions, d'augmentations de prélèvements fiscaux ou sociaux, de restrictions...

Une situation qui accuse lourdement le monde de la finance et particulièrement les banques qui ont outrageusement été aidées par le monde politique.

Sur l'avenir, le congrès a adopté une motion générale reprenant –cela n'est pas surprenant- les orientations que nous défendons :

- pouvoir d'achat
- dignité
- santé
- perte d'autonomie.

A noter que sur le pouvoir d'achat, un amendement introduit, à la demande des délégués néerlandais, une petite touche de capitalisation afin de protéger leur système de retraites.

La grande opération que va mener la FERPA dans les mois qui viennent concerne une mise en œuvre d'une disposition du traité de Lisbonne : la possibilité de proposer une loi d'initiative populaire ; elle porterait sur la perte d'autonomie en s'appuyant sur la charte des personnes en perte d'autonomie que le congrès a définitivement adoptée.

Nous reviendrons sur ce projet dès que des précisions nous seront parvenues, car la procédure se révèle longue, difficile et lourde.

Cependant, cette pétition a le mérite de mettre en place une action commune à tous les retraités européens. C'est un bon pas vers l'Europe sociale que nous souhaitons.